

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BOBIGNY - 9301 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 18/11/2025 - 36426 - 2019 B 06386 - 851 775 304 - A ELEC

A ELEC
Liasse fiscale 2023

Exercice comptable du 01/01/2023 au 31/12/2023

Version de travail éditée le 29/09/2025

(Déclaration incomplète)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS (documents 2065 et 2065-Bis)

N° 2065-SD

2025

cerfa

N° 11084*26
ADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

Exercice ouvert le	01/01/2023	et clos le	31/12/2023	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☐
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					☐
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					☐
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société			Adresse du principal établissement		
A ELEC - SIREN : 851775304			*** LIASSE FISCALE TÉLÉDECLARÉE ***		
Adresse du siège social			Ancienne adresse en cas de changement		
8 AVENUE HENRI BARBUSSE 93000 BOBIGNY FRANCE					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
B ACTIVITÉS EXERCÉES					
Activités exercées				Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
				☐	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION					
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		0	Déficit	
	L'entreprise ne bénéficie pas du taux réduit à 15%		☐	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
	Bénéfice imposable à 15%		8 974		
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%			PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%
PV à long terme imposables à 0%			PV exonérées (238 quinquies)		
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art 44 <i>sexies</i>	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 <i>sexies</i> -0 A	☐	Zone de restructuration de la défense art.44 <i>terdecies</i>	☐
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 <i>quindecies</i> A	☐	Zone franche d'activité nouvelle génération art.44 <i>quaterdecies</i>	☐	Autres dispositifs	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 <i>sexdecies</i>	☐	Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art 44 <i>octies</i> A	☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 <i>quindecies</i>	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 <i>septdecies</i>	☐	Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 <i>duodecies</i>	☐
Bénéfice ou déficit exonéré		Plus values exonérées relevant du taux de 15%			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer					
dans le secteur productif, art 244 <i>quater</i> W (cocher la case)					
☐					
D IMPUTATIONS					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché... un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?				Si oui, indication du logiciel utilisée	
COMPTABLE, CONSEIL ET/OU CGA				Visa : CGA	Visiteur conventionné
				☐	☐
Examen de conformité fiscale (ECF)				Nom du prestataire ECF	
☐					

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

29

30

31

32

33

34

35

36

37

38

39

40

41

42

43

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

ADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

		Si déposé néant, cochez la case :		☒	
RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS					
Montant global brut des distributions:	payées par la société elle-même			a	
	payées par un établissement chargé du service des titres			b	
Montant des distrib. correspdt à des rémunérations ou à des avantages dt la sté ne désigne pas les bénéficiaires:				c	
Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts				d	
Montant des autres distributions:				e	
				f	
				g	
				h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %				i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%				j	
Montant des revenus répartis		Total (a à h)			
RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS					
Nom prénoms domicile qualité (associé, ass gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS associés en nom ou commandités - SEP, sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.			
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit. Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées			
		à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6
			Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires Remboursements
DIVERS					
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)					
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION					
Rémunérations	Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)				
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages				
	MVLT imposées	à 0 %	à 15 %	à 19 %	
	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				
	MVLT imputée sur les PVL de l'exercice				
	MVLT réalisée au cours de l'exercice				
	MVLT restant à reporter				
OBLIGATION DÉCLARATIVE DES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS					
		Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice			
		Nombre de reçus délivrés			

1. The first part of the document is a list of names and their corresponding addresses.



1. BILAN SIMPLIFIÉ

Désignation de l'entreprise A ELEC - SIREN : 851775304						Néant ☐	
Durée de l'exercice en nombre de mois 12						Durée de l'exercice précédent 12	
						Exercice N clos le 31/12/2023	
ACTIF							
		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial	010		012			
	Immobilisations incorporelles - Autres	014		016			
	Immobilisations corporelles	028	7 200	030	6 120	1 080	
	Immobilisations financières (1)	040		042			
	TOTAL I (5)	044	7 200	048	6 120	1 080	
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro., en cours de production	050		052			
	Stocks marchandises	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) clients et comptes rattachés	068	37 630	070		37 630	
	Créances autres (3)	072		074			
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	1 560	086		1 560	
	Charges constatées d'avance	092		094			
	TOTAL II	096	39 190	098		39 190	
TOTAL GENERAL (I + II)		110	46 390	112	6 120	40 270	
PASSIF						Exercice N NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel				120	8 000	
	Ecart de réévaluation				124		
	Réserve légale				126		
	Réserves réglementées				130		
	Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'oeuvres...			131	132		
	Report à nouveau				134	10 935	
	Résultat de l'exercice				136	7 628	
	Subventions d'investissement				137		
	Provisions réglementées				140		
		TOTAL I			142	26 563	
Provisions pour risques et charges				TOTAL II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164		
	Fournisseurs et comptes rattachés				166	3 313	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)			169	172	2 703	
	Comptes courants d'associés				173		
	Autres dettes				175	7 691	
	Produits constatés d'avance				174		
	TOTAL III			176	13 707		
TOTAL GENERAL (I + II + III)				180	40 270		
REMOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197			182	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184		

1. The first part of the document is a list of names and addresses of the members of the committee.

2. COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2025
ADAPTE À LA TÉLÉDECLARATION PAR TÉLÉDEC.FR

Désignation de l'entreprise A ELEC - SIREN : 851775304										☐	
A - RÉSULTAT COMPTABLE										N clos le 31/12/2023	
Ventes de marchandises						209		210			
Production vendue biens						215		214			
Production vendue services						217		218		799 337	
Production stockée								222			
Production immobilisée								224			
Subventions d'exploitation reçues								226			
Autres produits								230			
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)										799 337	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								234			
Variation de stock (marchandises)								236			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)								238		46 237	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)								240			
Autres charges externes				dont crédit-bail mobilier		immobilier		242		648 266	
Impôts, taxes et versements assimilés				(dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)		243		1 219		244 2 159	
Rémunérations du personnel								250		68 706	
Charges sociales								252		23 555	
Dotations aux amortissements				dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI		255		254		1 440	
Dotations aux provisions								256			
Autres charges		Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger				259		262			
		Dont cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles				260					
Total des charges d'exploitation (II)										790 363	
1 - Résultat d'exploitation (I - II)										8 974	
Produits financiers						(III)		280			
Produits exceptionnels						(IV)		290			
Charges financières						(V)		294			
Charges exceptionnelles		Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)				347		300			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)				348					
Impôts sur les bénéfices						(VII)		306		1 346	
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)										7 628	
B - RÉSULTAT FISCAL										Reporter le bénéfice comptable col. 1 le déficit comptable col.2	
Rémunérations et avantages personnels non déductibles						316		312		7 628	
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles						318		314			
Provisions non déductibles						322					
Impôts et taxes non déductibles						324		1 346			
Divers et intérêts excédentaires		247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC		248		330			
Fraction des loyers dans le cadre d'un crédit bail immobilier		(Part de loyers de réintégration)		249		251					
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998					
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999					
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997					
Entreprise nouvelle						986		Zone franche urbaine		987 342	
France Ruralités Revitalisation (FRR)						181		Jeune entreprise innovante		989	
Zone restruct. défense						127		Zone revitalisation rurales		138	
Bassins d'emploi à redynamiser						991		Investissements et souscriptions outre-mer		344	
ZFANG 44 quaterdecies						345		Zone de développement prioritaire		993	
Bassins urbains à dynamiser - BUD						992					
Créance report en arrière du déficit						346				350	
Dédution exceptionnelle (art 39 decies)						655					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies A)						643					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies B)						645					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies C)						647					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies D)						648					
Dédution exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)						641					
Dédutions exceptionnelles (art. 39 decies F)						990					
Dédution exceptionnelle (art. 39 decies G)						649					
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs						Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		352		8 974 354	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)								356			
Déficits antérieurs reportables										360	
Résultat fiscal après imputation des déficits						Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		370		8 974 372	

1. The first part of the document is a list of names and dates, which appears to be a record of some kind. The names are written in a cursive script, and the dates are in a standard font. The list is organized into two columns, with names on the left and dates on the right. The names are: John Smith, James Brown, William Jones, Thomas White, Robert Black, and Charles Green. The dates are: 1810, 1811, 1812, 1813, 1814, and 1815. The list is followed by a section of text that is also in cursive script. This text appears to be a description of the events that took place during the period covered by the list. It mentions the names of the individuals listed and describes their actions and the results of those actions. The text is written in a formal, legalistic style, and it is organized into paragraphs. The first paragraph describes the events of 1810, the second paragraph describes the events of 1811, and so on. The text is followed by a section of text that is also in cursive script. This text appears to be a summary of the events that took place during the period covered by the list. It mentions the names of the individuals listed and describes their actions and the results of those actions. The text is written in a formal, legalistic style, and it is organized into paragraphs. The first paragraph describes the events of 1810, the second paragraph describes the events of 1811, and so on. The text is followed by a section of text that is also in cursive script. This text appears to be a summary of the events that took place during the period covered by the list. It mentions the names of the individuals listed and describes their actions and the results of those actions. The text is written in a formal, legalistic style, and it is organized into paragraphs. The first paragraph describes the events of 1810, the second paragraph describes the events of 1811, and so on.

3. IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise A ELEC - SIREN : 851775304										Néant ☐	
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations en début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Révaluation légale	
ACTIF IMMOBILISE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Terrains		420		422		424		426			
Constructions		430		432		434		436			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		440		442		444		446			
Installations générales, aménagements divers		450		452		454		456			
Matériel de transport		460	7 200	462		464		466	7 200		
Autres immobilisations corporelles		470		472		474		476			
Immobilisations financières		480		482		484		486			
TOTAL		490	7 200	492		494		496	7 200		
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Terrains		510		512		514		516			
Constructions		520		522		524		526			
Installations techniques, matériel et outillage industriel		530		532		534		536			
Installations générales, aménagements divers		540		542		544		546			
Matériel de transport		550	4 680	552	1 440	554		556	6 120		
Autres immobilisations corporelles		560		562		564		566			
TOTAL		570	4 680	572	1 440	574		576	6 120		
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS et 12,8% pour les entreprises à l'IR											
Nature des immobilisations cédées 1 virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé											
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values						
					Court terme	Long terme					
						19%	15% ou 12,8%		0%		
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589	590	595	599
Plus-values taxables à 19%			579	Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

1. The first part of the document is a list of names and addresses of the members of the committee.

2.

4. RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Désignation de l'entreprise A ELEC - SIREN : 851775304										Néant ☒	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice			
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30% I	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646			
	Sur comptes clients	650		652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666			
TOTAL		680		682		684		686			
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
						Dotations		Reprises			
Fonds commercial						681		683			
Autres immobilisations incorporelles						700		705			
Terrains						710		715			
Constructions						720		725			
Installations techniques, matériel et outillage						730		735			
Installations générales agencements aménagements divers						740		745			
Matériel de transport						750		755			
Autres immobilisations corporelles						760		765			
TOTAL						770		775			
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT											
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes										
2											
3											
4											
5											
6											
TOTAL à reporter										780	
II DÉFICITS REPORTABLES											
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent										982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)										982	bis
Nombre d'opérations sur l'exercice										982	ter
Déficits imputés										983	
Déficits reportables										984	
Déficits de l'exercice										860	
Total des déficits restant à reporter										870	
III DIVERS											
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin				325				381	
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite				327					
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS				326				380	
N° du centre de gestion agréé										388	
Montant de la TVA collectée										374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)										378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant										399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										397	

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 100

5. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise : A ELEC - SIREN : 851775304		Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2023 et clos le : 31/12/2023		Données en nombre de mois : 12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :		376	
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	799 337
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	799 337
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats		121	46 237
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	647 546
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	720
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	694 503
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée Total 1 + Total 2 - Total 3		137	104 834
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	104 834
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE		020	☒
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	799 337
Effectifs au sens de la CVAE		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence	024	01/01/2023	160 31/12/2023
Date de cessation		186	

100

100

100

100

100

100

100

100

100

6.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DCFIP N° 2033-F-SD 2025
Formulaire obligatoire (article 38 de
l'annexe III au CGI)
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TELEDEC.FR

Néant ☐

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | A ELEC - SIREN : 851775304

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905		TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse :			

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre	Nom de famille	% de détention	Nb de parts ou actions
Nom d'usage			
Naissance : Date	N° Département	Commune	Pays
Adresse :			
Titre	Nom de famille	% de détention	Nb de parts ou actions
Nom d'usage			
Naissance : Date	N° Département	Commune	Pays
Adresse :			

7.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Néant ☐

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | A ELEC - SIREN : 851775304 |

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE		905	
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :			

THE UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARY

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

N°2069-RCI-SD
(2025)



N° 15252*11
ADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt
doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023 ou Année : 2023	
Dénomination de l'entreprise : A ELEC	Néant ☐
SIREN de l'entreprise : SIREN : 851775304	PME au sens communautaire ☐
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre ☐	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)	
Dénomination, SIREN et adresse	

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD	
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse (article 220 undecies du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD	
Autres créances non reportable et non restituables	
CRÉANCES REPORTABLES	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat (article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD	
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 x 9 %) + (ligne 2 x 9 %) x 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD	
	dont montant préfinancé
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-32 du code du travail	2
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3
Réduction d'impôt collectivités outre-mer (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Créance d'impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire (article 81 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022)	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise (article 244 quater M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD	
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire (article 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate (article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte « C3IV » (article 244 quater I)	
Crédit d'impôt prêt avance mutation à taux zéro « PAM TZ » (article 244 quater T du CGI)	

1. The first part of the document is a list of names and addresses of the members of the committee.

2.

3.

4.

5.

II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières (article 136 du CGI)	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse (article 244 quater E du CGI) cf n°2069-D-SD	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche (article 244 quater B du CGI) cf n°2069-A-SD	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative "CRC" (article 244 quater B bis du CGI) cf n°2069-A-SD	
CRÉANCES REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité (article 107 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021) cf. n°2078-G- SD	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille (article 244 quater F du CGI) cf n°2069-FA-SD	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (article 244 quater L du CGI) cf n°2079-BIO-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques (article 220 octies du CGI) cf 2079-DIS-SD	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (article 244 quater O du CGI) cf n°2079-ART-SD	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (article 220 terdecies du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'œuvres musicales (article 220 septdecies du CGI)	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique (article 244 quater U du CGI) cf 2078-B-SD	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé (article 244 quater V du CGI) cf n°2078-F-SD	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole (article 200 undecies du CGI) cf n°2079-RTA-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif (article 244 quater W du CGI) cf n°2079-CIOP-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social (article 244 quater X du CGI) cf n° 2079-CIOL-SD	
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS :	

III - CAS PARTICULIERS	
CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N	
CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS	

SARL A ELEC

SARL au capital de 8 000.00 Euros

Siège social : 8 AVENUE HENRI BARBUSSE 93000 BOBIGNY

RCS BOBIGNY : 851 775 304

N° SIRET : 851 775 304 00013 APE : 4321A

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE DU 15 Septembre 2024

Messieurs les associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le **31 Décembre 2023**, ainsi que les comptes annuels dudit exercice soumis votre approbation.

Le présent rapport a pour objet d'explicitier et de compléter les informations déjà très conséquentes que les comptes annuels vous apportent sur la marche des affaires sociales.

MODE DE PRESENTATION – METHODES D'EVALUATION

Nous vous précisons tout d'abord que les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification par rapport ceux de l'exercice précédent.

Le mode de présentation des comptes annuels et les méthodes d'évaluation suivies sont conformes aux principes généraux d'établissement et de présentation des comptes tels que définis par le code de commerce et de décret du 29 novembre 1983,

SITUATION DE LA SOCIETE DURING L'EXERCICE ECOULE

La société a enregistré les résultats suivants :

SOLDE INTERMEDIAIRE DE GESTION :

Chiffre d'affaires de l'exercice	799 337 € 00
Valeur ajoutée	104 834 € 00
Excédent brut d'exploitation	10 414 € 00
Résultat d'exploitation	8 974 € 00
Résultat courant	8 974 € 00
RESULTAT NET	7 628 € 00

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur significatif n'est signalé.

EVOLUTION PREVISIBLE – PERSPECTIVES D'AVENIR

La conjoncture reste difficile et la reprise se fait attendre.
Le premier semestre de l'exercice semble très conforme aux provisions.

AUTRES INFORMATIONS

La société n'a versé aucun dividende au titre des trois exercices précédents.

Par ailleurs, les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat Fiscal au regard de l'article 3-4 du CGI.

Le débat va maintenant être ouvert, puis il sera passé au vote des projets e résolution qui vous sont présentés.

Fait à Bobigny
Le 15/09/2024

Le Gérant

Monsieur HAQUE Anamul



SARL A ELEC

SARL au capital de 8 000.00 Euros

Siège social : 8 AVENUE HENRI BARBUSSE 93000 BOBIGNY

RCS BOBIGNY : 851 775 304

N° SIRET : 851 775 304 00013 APE : 4321A

PROCES VERBAL DE L 'ASSEMBLEE GENERAL ORDINAIRE
Du 15/09/2024

L'an deux mille vingt-quatre
Le 15 Septembre à 10 heures.

Les associés de la SARL A ELEC au capital de 8 000 Euros ayant émis 100 parts sociales de 80.00 Euros chacune.

Se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation de la gérance.

L'assemblée est présidée par Monsieur HAQUE ANAMUL gérant associés, présent et acceptant, qui possède le plus grand nombre de parts sociales.

Le président constate :

* Que sont présents :

- Mr HAQUE Anamul propriétaire de 100Parts

* Que le total des parts présentées est de 100 Parts, soit de la moitié des parts sociales émises par la société.

En conséquence, le Président déclare que l'assemblée n'étant saisie que de résolutions de caractère ordinaire est en état de délibérer.

Le présent procès- verbal devant être signé de tous les associés présents, il n'a pas été établi de feuille de présence.

Le Président rappelle que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant :

- Rapport de gestion établi par la gérance pour l'exercice clos le 31 décembre 2023
- Approbation des comptes annuels et quitus à la gérance,
- Affectation des résultats,
- Conventions réglementées,
- Pouvoirs à donner.

Il met à la disposition de l'assemblée et dépose sur le bureau :

- Une copie des statuts,

- Un double des lettres de convocation,
- Le rapport de gestion.

Le président indique que le compte annuel, à l'exception de l'inventaire, le texte des résolutions et les rapports ci-dessus énumérés, ont été communiqué aux associés au moyen de la lettre de convocation et que l'inventaire a été tenu au siège social, à leur disposition pendant les quinze jours qui précèdent l'assemblée.

L'assemblée lui en donne acte.

Puis, il li le rapport de la gérance.

Le président ouvre la discussion.

Quelques observations ne nécessitant pas d'être consignés dans le présent procès-verbal sont alors échangés entre les associés.

Puis, personne ne demandant plus la parole, la discussion a été déclarée close par le président.

Celui-ci met alors succinctement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

1ère RESOLUTION : APPROBATION DES COMPTES

L'assemblée générale des associés après avoir entendu le rapport de gestion approuve :

- Le rapport de gestion établi par la gérance,
- L'inventaire au **31 décembre 2023**,
- Les comptes annuels arrêtés à la même date tels qu'ils ont été présentés.

En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserve à la gérance pour sa gestion de l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

2ème RESOLUTION : AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée générale des associés approuve les propositions de la gérance, et, après avoir constaté que les comptes de l'exercice se soldent par un bénéfice de **8 974€00** euros, déficit de l'affecter au report à nouveau.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

3ème RESOLUTION : CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'assemblée générale des associés prend acte qu'aucune convention réglementée n'a été conclue au cours de l'exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

4ème RESOLUTION : DIVIDENDES VERSES

L'assemblée générale des associés prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au cours des trois précédents exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

5ème RESOLUTION : REINTEGRATION FISCALE

L'assemblée générale prend acte qu'aucune réintégration fiscale de frais généraux n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

6ème RESOLUTION : POUVOIRS

L'assemblée générale des associés donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes délibérations pour remplir toutes formalités qu'il appartiendra.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures

DE TOUT CE QUE DESSUS,

Il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par tous les associés présents.

Monsieur HAQUE Amamul

